

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 19-89

**OBJET : ASSOCIATIONS ENFANCE
JEUNESSE – VERSEMENT 20%**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf mai à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : le trente avril 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 32</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Pierre-Auguste FEUGIER (Saint-Franc) ; François LE GOUCI (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Cédric MOREL à Nathalie HENNER ; Evelyne LABRUDE à Jean-Paul CLARET ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ;</p>
--	--

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le premier versement aux associations Enfance Jeunesse, voté en conseil communautaire de février 2019, pour un montant de 50% de la somme totale attribuée, par association, sur l'exercice 2018,

CONSIDERANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maîtres d'œuvre des actions de la politique enfance jeunesse de la communauté de communes, en versant un nouvel acompte s'élevant à 20% de la somme versée en année N-1,

CONSIDERANT les montants validés en commission Vie sociale du 27 mars 2019, précisés ci-dessous :

Associations	versé en 2018	1er versement 2019	2ème versement 2019
	Total	50% * 2018	20 % * 2018
AADEC	72 507 €	36 254 €	14 501 €
AAVE	66 945 €	0 €	0 €
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	50 500 €	20 200 €
Crèche le Sac à Jouets	101 000 €	50 500 €	20 200 €
Crèche les Titounets	150 000 €	75 000 €	30 000 €
POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	145 223 €	72 612 €	29 045 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS (CSPG) / CRPE	4 620 €	2 310 €	924 €
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS (CSPG) / LAEP	5 742 €	2 871 €	1 148 €
CSPG / ALSH + coordinations & actions	104 520 €	52 260 €	20 904 €
TOTAL	751 557 €	342 306 €	136 922 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le 14/05/2019

SLO

ID : 038-200040111-20190509-19_89-DE

➤ Le conseil communautaire après en avoir délibéré, ligne par ligne et à l'**UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** le Président à procéder au mandatement de ces montants

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 13 Mai 2019,

Le Président,
Denis SEJOURNE.

